

# SAF

SYNDICAT DES  
AVOCATS DE FRANCE

**COLLOQUE DE DÉFENSE PÉNALE**  
SAMEDI 27 & DIMANCHE 28 MAI 2023

**au Musicatreize**

53 rue Grignan

13006 MARSEILLE & en ligne via ZOOM



# Faites entrer le témoin

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**

Syndicat des Avocats de France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS

Tél. 01 42 82 01 26

Email [saforg@orange.fr](mailto:saforg@orange.fr)

[www.lesaf.org](http://www.lesaf.org)





# COLLOQUE DE DÉFENSE PÉNALE

---

**SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 MAI 2023**

**Au MUSICATREIZE**

**53 rue Grignan – 13006 MARSEILLE**

## FAITES ENTRER LE TÉMOIN

Faites entrer le témoin !

Au même titre que l'aveu de la personne poursuivie, la parole du témoin a constitué, durant des siècles, un élément de preuve incontournable.

Si à l'heure de la multiplication des preuves dites « objectives », sa valeur probante a évolué, le témoin n'en demeure pas moins un enjeu au stade du procès pénal en ce qu'il constitue un élément probatoire permettant de soutenir ou de contredire l'accusation. Pourtant, le témoin n'est jamais neutre : sa perception des faits, au même titre que son récit, est nécessairement sous influence. Comment alors se saisir de sa parole, comment l'affaiblir ou lui donner force ?

L'intervention du témoin, limitée par la loi aux faits qui sont jugés, à la personnalité et à la moralité de la personne poursuivie, peut-elle être élargie au service d'une autre défense qui sortirait des cadres et renouvellerait nos pratiques ?

## PÉDAGOGIE

**Objectifs pédagogiques :** avoir une vision globale du statut du témoin, confronté au regard et aux expériences d'avocats, d'universitaires, de magistrats et de responsables associatifs.

**Compétences visées :** amélioration des connaissances pratiques en droit pénal.

**Public visé et prérequis :** toute personne intéressée par le droit pénal : magistrats, avocats.

**Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :** apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque.

**Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :** la formation dispensée par le colloque ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue du colloque, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :** Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.



# COLLOQUE DE DÉFENSE PÉNALE

## FAITES ENTRER LE TÉMOIN

### PROGRAMME

SAMEDI 27 MAI 2023

9H00 Accueil des participants

9H30 – 10H00 : Allocutions d'ouverture du colloque

Mathieu JACQUIER, Bâtonnier de Marseille

Claire DUJARDIN, Présidente du SAF

Thomas FOURREY, Responsable de la commission pénale du SAF

#### Témoïn, dis-moi tout

10H00 -12H30

Modérateur : *Stéphane MAUGENDRE*, Avocat au Barreau de Seine-Saint-Denis

♦ **Évolution de sa place et de son serment**

Benjamin FIORINI, Maître de conférences à l'Université Paris 8

♦ **Avant l'audience, faire témoigner, faire citer**

Tom BONNIFAY, avocat au Barreau de Marseille, membre du SAF

♦ **Le témoin pendant l'instruction**

Judith ALLENBACH, Vice présidente, juge d'instruction au TJ de Paris, co-coordinatrice de la revue DELIBERE

♦ **Le témoignage revisité**

Catherine GLON, Bâtonnière du Barreau de Rennes, membre du SAF

#### Déjeuner

12H30 – 14H00

#### Témoïn de rien, envie de toi

14H00 – 17H30

Modératrice : *Cécile BRANDELY*, Avocate au Barreau de Toulouse

♦ **Psychologie et sciences cognitives, la construction du témoignage**

Nathalie PRZYGODZKI LIONET, professeur des universités – Université de Lille

♦ **Interrogatoire et contre interrogatoire**

Christophe AYELA, avocat au Barreau de Paris

♦ **L'interrogatoire impossible : du témoin protégé à la disparition du témoin**

Raphael KEMPF, avocat au Barreau de Paris

DIMANCHE 28 MAI 2023

#### Un autre témoin est-il possible ?

9H30 – 12H30

Modérateur : à confirmer

♦ **Le témoin hors la loi**

Cécile DUFLOT, directrice de OXFAM

♦ **Le juge face au témoin qui n'a rien vu, ou le « Grand Témoin »**

Marc Emmanuel GOUNOT, Vice-président, juge au TJ de LYON

♦ **L'amicus curiae devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme**

Gregory THUAN DIT DIEUDONNE, avocat au barreau de Strasbourg



# COLLOQUE DE DÉFENSE PÉNALE

---

## FAITES ENTRER LE TÉMOIN

Au MUSICATREIZE  
53 rue Grignan – 13006 MARSEILLE

## INSCRIPTION

Colloque en ligne et en présentiel  
Inscription préalable en ligne indispensable, avant le 24 mai 2023 [www.lesaf.org](http://www.lesaf.org)

### Tarifs :

- Avocat adhérent SAF (y compris avocat honoraire) : 150€ TTC
- Avocat non adhérent SAF et autre : 200€ TTC
- Élève-avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles
- Avocat du barreau de Marseille : entrée libre dans la limite des places disponibles

## FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

**SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : dix heures**

### PRISE EN CHARGE FIFPL

N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIF-PL – 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 Tél. 01 55 80 50 00 Fax. 01 55 80 50 29 – <http://www.fifpl.fr>

**Pour valider la formation** - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

### Participation en visio-conférence :

**Pour valider la formation** - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi et de nous retourner par email l'attestation sur l'honneur. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque

# HÔTELS PROPOSÉS

à réserver directement par les participants

## HÔTEL DU SUD

18, rue Beauvau - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 54 38 50

Fax : 04 91 54 75 62

<http://www.hoteldusud.com/>

## SOFITEL VIEUX PORT

36, boulevard Charles Livon -13007 Marseille

Tél. : 04 91 15 59 00

<http://www.sofitel.com/fr/hotel-0542-sofitel-marseille-vieux-port/index.shtml>

## MERCURE BEAUVAU

4, rue Beauvau - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 54 91 00

Fax : 04 91 54 15 76

<http://www.accorhotels.com/fr/hotel-1293-grand-hotel-beauvau-marseille-vieux-port-mgallery-collection/index.shtml>

## HÔTEL ALIZÉ

35, quai des Belges - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 33 66 97

Fax : 04 91 54 80 06

<http://www.alize-hotel.com/>

## TONIC HÔTEL

43, quai des Belges - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 55 67 46

Fax : 04 91 55 67 56

<http://www.tonic-hotel.com/>

## IBIS CENTRE BOURSE

62 rue Puvis Chavannes 13002 Marseille

Tél. 04 91 91 17 63

[http://ibismarseillecentrebourse.h-rez.com/index\\_fr.html](http://ibismarseillecentrebourse.h-rez.com/index_fr.html)

## HÔTEL CARRE VIEUX PORT

6 rue Beauvau – 13001 Marseille

Tél. 04 91 33 02 33

<http://www.hotel-carre-vieux-port.com/>

## EUROPE HÔTEL

12 rue Beauvau – 13001 Marseille

Tél. 04 91 33 65 64

<http://www.europehotelmarseille.com/>

## HÔTEL DU PALAIS

26 rue Breteuil - 13006 Marseille

Tél. 04 91 37 78 86

<http://www.hotel-palais-marseille.com>